

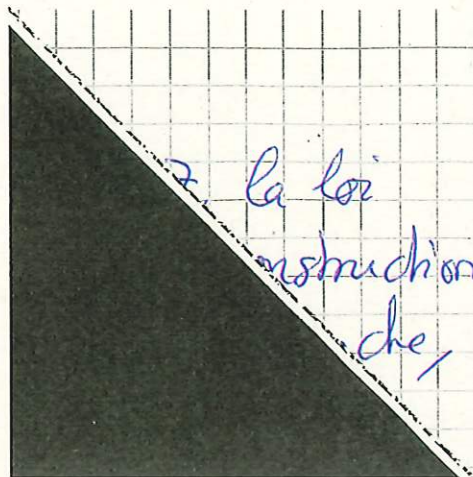
CONCOURS Contrôleur Interne
Spécial
ANNÉE 2025

INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO DE CANDIDAT

N°

Note :

16,38



ÉPREUVE

de questions administratives

N.B : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

NOMBRE D'INTERCALAIRES : 2

PARTIE A.

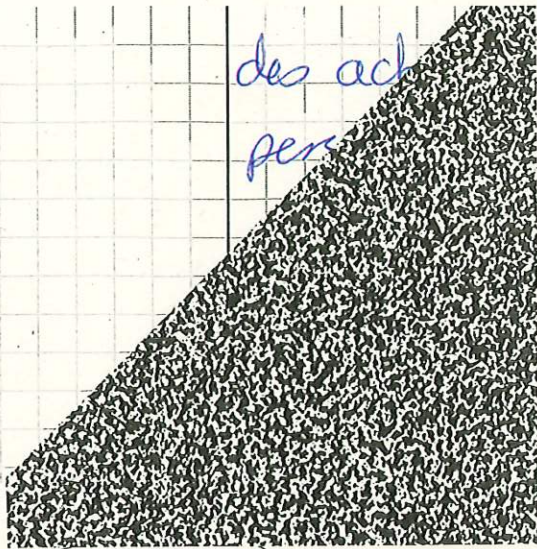
Q1: les logements-foyers ont été rebaptisés résidences-autonomie et ~~modernisés~~ (Document 3 page 31)

Q2: les 5 volets du projet personnalisé d'accueil en Ehpad sont la vie quotidienne, la vie sociale, les soins, le soutien psychologique et l'accompagnement en fin de vie. (Document 2 page 17)

Q3: En 2010, en Espagne 654 499 bénéficiaient d'au moins une prestation dépendance dont environ 130 000 personnes qui ont perçu une allocation destinée à couvrir les frais d'hébergement dans un établissement spécialisé. (Document 4 page 38)

Q4: Dans la proposition de loi relative à la société du bien vieillir en France,

des act
pers



les instances départementales chargées du recueil, du traitement et de l'évaluation des alertes relatives aux personnes majeures vulnérables sont le président du conseil départemental, le représentant de l'État dans le département, le représentant de l'agence régionale de santé et les partenaires institutionnels ou associatifs concernés.

(Document 1, art. 4 L 116-2-1 page 7)

Q5: D'après la défenseur des droits, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) est l'administration qui devrait renforcer ses contrôles sur la présence de clauses abusives dans les contrats de séjour, signés par les personnes

accueillies en EHPAD.

(Document 2 page 17)

Q6: Au Danemark, depuis 1987, la loi sur les services sociaux interdit la construction de nouvelles maisons de retraite. En revanche, des logements adaptés ont été construits et ces derniers doivent être accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées (document 4 page 36).

Q7: Pour bâtir une société du bien vieillir, l'Etat prévoit, à titre expérimental et pour une durée de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, d'autoriser la mise en place d'une carte professionnelle pour les professionnels des services autonomie à domicile mentionnés à l'article L313-1-3 du CASF ainsi que des professionnels des services mentionnés au 1° de l'article L7832-6 du code de travail et des professionnels intervenant en emploi direct, assurant des prestations d'aide à domicile (document 1 article 6 page 8)

Q8: D'après la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, un proche aidant est une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité

des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie.

(Document 3 page 30)

Q9 La norme d'encadrement par résident en EHPAD, telle que fixée par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge s'élève à 0,8 effectif à temps plein (ETP) par résident (Document 2, p 21)

Q10 : La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) est un prélèvement social de 0,3 % sur les prestations retraites et les pensions d'invalidité, instauré par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013. (Document 3 page 32)

Q11 : Le pays européen ayant la part des personnes âgées de plus de 80 ans la plus faible par rapport à la population totale du pays est les Pays-Bas avec un taux de 3,9 % contre 5,2 % pour la France par exemple en 2010. (Document 4 page 39)

Q12 : Selon le code de l'action sociale et des familles, les documents qui doivent être remis par le directeur à une personne accueillie en EHPAD au moment de son admission sont une copie du livret d'accueil, la charte des droits et des libertés

NUMÉRO DE CANDIDAT	ÉPREUVE DE	INTERCALAIRE N°
	questions administratives	1 / 2

de la personne accueillies, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour. (Document 2 page 15)

Q13 : En Allemagne, le financement de l'assurance dépendance est assuré par des cotisations sociales partagées de façon égale entre les salariés et les employeurs. Afin de compenser la part patronale, un jour férié a été supprimé en 1995, les personnes qui n'ont pas d'enfants paient une cotisation supplémentaire et les retraités paient une cotisation de 1,95% de leur pension. (Document 4 page 34)

Q14 : Au sein d'un EHPAD, l'usage de la vidéosurveillance ou vidéoproduction est encadré par les articles L 251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure et doit satisfaire aux exigences de protection des données issues des textes européens, notamment du RGPD (Document 2 page 26)

Q15 : Dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie, une équipe médico-sociale du conseil départemental se rend au domicile de la personne âgée et évalue le niveau de perte d'autonomie. (Document 3 page 29)

Q16 : Le rapport gouvernemental à l'attention du parlement sur l'évaluation de l'organisation et des modalités de financement de l'offre

de soutien à domicile formule des propositions pour améliorer la lisibilité et l'équité de traitement des bénéficiaires de plan d'aide d'allocation personnalisée pour l'autonomie. Il formule également des propositions pour assurer une rémunération convergente des salariées de l'aide à domicile et soutenir leur mobilité, indépendamment du statut de leur employeur. (Document 1 page 8)

Q17: Selon le document 2, le terme "ratifiée" signifie revue.

Selon l'extrait du rapport, le terme "prohibition" signifie l'interdiction.

Le terme "entravée" signifie gênée, le fait de perdre la transparence.

Le terme "compromis" signifie accord.

PARTIE B.

Dans un contexte économique qui ne cesse de s'endurcir, la population ainsi que l'Etat se voient obligés de trouver des solutions, gérer l'économie et son avenir notamment ^{pour} sa retraite. Dans une récente étude de l'INSEE, la population vieillit en meilleure santé. Pour autant, quelles mesures pourraient être mises en place pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées?

Nous verrons dans un premier temps, des

NUMÉRO DE CANDIDAT	ÉPREUVE DE	INTERCALAIRE N°
	Questions administratives	2 / 2

exemples de mesures qui pourraient être imposées par l'Etat puis des mesures qui pourraient être proposées sur la base du volontariat et de la solidarité.

Des cotisations pour une complémentaire retraite se font très souvent dans le secteur privé. Cela représente un revenu non négligeable à la retraite. Cette démarche pourrait être instaurée de façon systématique que ce soit dans le secteur privé ou public.

En complément, une assurance dépendance pourrait également mise en place, comme le modèle allemand, afin de bénéficier d'une aide en nature, comme une aide à domicile par exemple, ou une aide financière.

Enfin, des normes pour les personnes handicapées et les personnes âgées devraient être imposées dans toutes les nouvelles constructions mais aussi des mises aux normes pour les logements existants. Cela permettrait de pouvoir continuer à occuper son logement même en tant que ~~personne~~ âgée.

L'amélioration de la qualité de vie des

personnes âgées ne peut pas se faire uniquement grâce à l'Etat, au sein de notre pays chacun peut avoir un rôle essentiel.

Dans un élan de solidarité des centres d'hébergement entre étudiants et personnes âgées se développent. Cette idée permet que les personnes âgées ne soient pas isolées et puissent être aidées au quotidien.

Il existe des proches aidants à ce jour. Ce terme pourrait être élargi à des voisins ou la mise en place d'une plateforme en ligne, comme pour certains services du quotidien, qui permettrait à des personnes volontaires d'aider une personne âgée.

Enfin dans le cadre d'une mission civique ou d'une personne au chômage, cette tâche, après la mise en place de certains contrôles et certaines règles, pourraient être proposée.

De nombreuses possibilités existent ou pourraient exister pour améliorer le quotidien des personnes âgées.

Encore faut-il avoir une réglementation précise et claire ainsi qu'un financement pour les mettre en place.